Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_071-DE

Publié le 11/05/2026

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° D-2026-071

L'an 2026, le 06 mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle des fêtes du complexe Alain Jarsaillon, sous la présidence de Monsieur Jacques MESAS, Maire.

Date d'envoi de la convocation : 30/04/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 24
Nombre de conseillers absents : 5
Nombre de procurations : 5
Nombre de conseillers votants : 29

Élus présents :
Mme AUBERTIN Catherine, Mme BERNIER Sandrine, Mme BOURGOIN Gwendoline, Mme CADRES Raymonde, Mme CHAMI Emilie, M. CHENEAU Frédéric, Mme COLLARD Agnès, Mme DOYEN Stéphanie, Mme FONTAINE Stéphanie, M. GARCIA Juanito, M. GUILLON Jérémy, M. HAROUCH Foued, Mme LABEDAN Constance, M. LAINÉ Joël, M. LEGROS Adrien, M. LOUIS Didier, M. MERIT Jean-Philippe, M. MESAS Jacques, Mme MEUNIER Cassandre, M. MONTLIVET Nicolas, M. SPALETTA Hervé, M. WEILL Michel, Mme WITTNER Isabelle, Mme YANG Aurélie.

Élus absents :
Mme BAUCHER Karine, M. FROISSART Yves, Mme GAFSI Leïla, Mme HARDOUIN Natalina, M. HOVORKA Frank.

Procurations :
Mme BAUCHER Karine à M. CHENEAU Frédéric,
M. FROISSART Yves à M. Adrien LEGROS,
Mme GAFSI Leïla à M. Jacques MESAS,
Mme HARDOUIN Natalina à M. Joël LAINÉ
M. HOVORKA Frank à M. GARCIA Juanito.

Secrétaire de séance :
Mme MEUNIER Cassandre

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

MODIFICATION DE L'AP/CP POUR LE DÉPLACEMENT DE LA CRÈCHE « CHATONS ET DIABLOTINS »

Rapporteur : M. Juanito GARCIA

Les autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP) sont des outils de programmation budgétaire. Elles permettent de formaliser des engagements budgétaires pluriannuels, d'une part en actant le budget alloué à un projet, ce qui constitue l'autorisation de programme, et d'autre part en répartissant les dépenses sur les différents exercices de réalisation du projet, ce qui constitue les crédits de paiement.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 045-214500282-20260506-D_2026_071-DE

Cet outil n'impose pas d'inscrire au budget la totalité du coût d'un projet dès la 1ère année alors que les paiements s'étalent sur plusieurs exercices, mais permet néanmoins de poser un cadre budgétaire pour des projets qui engagent financièrement la collectivité sur plusieurs exercices. L'AP/CP peut être modifiée en cours de projet pour revoir le coût de l'autorisation de programme ou la répartition pluriannuelle des crédits de paiement. C'est donc un dispositif souple au service d'une programmation pluriannuelle des investissements et d'une transparence des engagements financiers de la collectivité.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondant aux dépenses réalisées sur l'année budgétaire. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Au vu de la durée du projet du transfert de la crèche Chatons et Diablotins qui devait s'étaler jusqu'en 2028, le conseil municipal de Beaugency a autorisé, par délibération n°D_2025_120 en date du 3 juillet 2025, la création d'une AP/CP dédiée.

Compte tenu des procédures nécessaires pour la réalisation du projet d'aménagement urbain sur le site de l'ancien stade Paul Lebugle, qui retardent le lancement de l'opération, il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur la modification de l'AP/CP qui ne porte que sur le phasage des Crédits de Paiement. Le montant de l'Autorisation de Programme demeure inchangé à 870 000 €.

<u>AP/CP initiale</u>

- 2026 : 210 000 €
- 2027 : 600 000 €
- 2028 : 60 000 €

<u>Nouvelle proposition</u>

- 2026 : 0 €
- 2027 : 210 000 €
- 2028 : 600 000 €
- 2029 : 60 000 €

Ce dossier a été présenté à la commission « finances, ressources humaines, numérique, communication » du 28/04/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'UNANIMITÉ (4 ABSTENTIONS : Mmes BAUCHER Karine et WITTNER Isabelle, et MM. CHENEAU Frédéric et WEILL Michel**) de :**

1. **Approuver la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement relatif au transfert de la crèche Chatons et Diablotins ;**
2. **Autoriser Monsieur de le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire ;**
3. **Dire que les crédits nécessaires seront prévus en conséquence au budget de la commune.**

Signé électroniquement par :
Jean-Luc MEAS
Date de signature : 18/05/2026
Qualité : BEAUGENCY - Maire adjoint